

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 28 octobre 2020 à compter de 8 h 45 par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

ABSENCE : M. Philip Tétrault, maire du village de Warden

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jessica Tanguay, greffière, et Mme Marlène Pawliw, coordonnatrice aux communications, sont également présentes.

2020-10-396 **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la séance soit rouverte à 8 h 56.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2020-10-397 **ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020/023 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'AGENT DE MISE EN SERVICE DE L'ENVELOPPE**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2020/023 relatif aux services professionnels d'un agent de mise en service de l'enveloppe dans le cadre du projet de démolition et de construction d'un bâtiment administratif de la MRC;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, soit celles de WSP Canada inc. et de GHD Consultants Ltée;

ATTENDU que ces soumissions sont conformes, mais excèdent de manière considérable les estimés budgétaires de la MRC pour cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'annuler l'appel d'offres numéro 2020/023 vu le coût excessif des soumissions reçues.

2020-10-398

DEMANDE CONJOINTE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VISANT L'ADHÉSION À ARTERRE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé le Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 1 dont le programme vise à soutenir des projets de développement régionaux porteurs, choisis par les régions administratives selon les priorités propres à celles-ci;

ATTENDU que l'ARTERRE est un service d'accompagnement et de maillage visant à contribuer à la vitalité des communautés par un dynamisme agricole axé sur l'établissement de la relève agricole non apparentée;

ATTENDU que les MRC des Maskoutains, de Pierre-de-Saurel, des Jardins-de-Napierville, du Haut-Saint-Laurent et de La Haute-Yamaska désirent déposer une demande d'aide financière commune dans le cadre de l'appel de projets du FRR Volet 1 de 2020;

ATTENDU que le projet, d'une valeur de 1 543 700 \$, consiste à l'embauche de ressources communes pour une durée de cinq ans, lesquelles agiraient comme coordinatrice et agentes de maillage sur le territoire des cinq MRC ainsi qu'à l'adhésion à ARTERRE;

ATTENDU que le Plan de développement de la zone agricole de La Haute-Yamaska (PDZA) 2020-2024 prévoit de procéder à l'évaluation pour la MRC d'adhérer au service de maillage l'ARTERRE, dont la possibilité de collaborer avec d'autres MRC pour y parvenir;

ATTENDU que ce projet pourrait être admissible à un soutien financier de 80 % du FRR Volet 1 puisqu'il contribue à la mise en œuvre de priorités régionales retenues pour la Montérégie, à savoir :

- « Faire de la Montérégie le chef de file au Québec en agriculture », dont un des choix stratégiques spécifiques est d'« Offrir de meilleures perspectives d'accès au territoire agricole »;
- Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale, dont un des choix stratégiques spécifiques est de « Promouvoir la culture et la relève entrepreneuriales » en « Assurant notamment une veille des cédants et des preneurs potentiels d'entreprises »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Accepte d'adhérer au projet de demande conjointe au Fonds régions et ruralité visant l'adhésion à ARTERRE en collaboration avec les MRC des Maskoutains, de Pierre-de-Saurel, des Jardins-de-Napierville et du Haut-Saint-Laurent;
2. Mandate la MRC des Maskoutains pour le dépôt de la demande de subvention commune dans le cadre de l'appel de projets 2020 du FRR Volet 1, pour et au nom des cinq MRC;
3. Advenant la confirmation de l'obtention de l'aide financière du FRR Volet 1, s'engage à investir une somme maximale de 44 771 \$ pour la réalisation de ce projet, et ce, à même l'enveloppe du FRR volet 2, le tout réparti de la façon

suivante :

- a) 2021-2022 : 7 976 \$
- b) 2022-2023 : 8 457 \$
- c) 2023-2024 : 8 973 \$
- d) 2024-2025 : 9 493 \$
- e) 2025-2026 : 9 872 \$

4. Autorise le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC tout projet d'entente à conclure avec le gouvernement ainsi qu'avec les autres MRC partenaires pour donner effet au projet.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

2020-10-399

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement de lever la séance à 8 h 57.

(signé)

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet